



Inscription brocante de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de TANINGES

Le dossier complet est à adresser à :

*Amicale des Sapeurs-Pompiers de TANINGES, Centre de secours, 715 Route du Giffre
74440 TANINGES.*

Avant le 06/05/2026 à 18H00

NOM : PRENOM :

ADRESSE :
.....

N° de téléphone : / / / /

Nombre de mètre(s) linéaires : mètres x **4.5€** =€

Véhicule sur le stand (minimum 5m) :

- OUI 5 €
 NON

TOTAL :€

PIECES A FOURNIR :

- Attestation sur l'honneur de non-participation à plus de 2 brocantes ou ventes au déballage dans l'année.
- Copie recto / verso de la carte d'identité (ou carte professionnelle pour les professionnels)
- Le règlement du montant de la réservation par espèces ou par chèque libellé à l'ordre de « amicale des sapeurs-pompiers de Taninges »



Inscription brocante de l'amicale des Sapeurs- Pompiers de TANINGES

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

Mr-Mmené(e) le
___/___/___ à résidant

.....

Certifie ne pas réaliser plus de deux ventes aux déballages ou brocantes au cours de l'année.

Signature :

Toute inscription incomplète ou parvenue après le **06/05/2026 à 18H00**

NE SERA PAS PRISE EN COMPTE



Inscription brocante de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de TANINGES

REGLEMENT

- La brocante se déroule le 8 mai, quai du bras de fer, place du château et boulodrome à TANINGES.
- Accueil des exposants à partir de 5h00, au prix de 4,50€ le mètre linéaire, réglable en totalité à l'inscription, par chèque à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Taninges.
- Les exposants désirant conserver leur véhicule léger sur l'emplacement doivent le préciser à l'inscription (5€ supplémentaire par véhicule sur place et 5 mètres linéaires minimum).
- Limite des inscriptions le 6 mai à 18H00.
- Seuls les organisateurs désignent les emplacements.
- Les exposants s'engagent à ne pas vendre de marchandises volées, de contrefaçon, d'animaux vivants.
- Les exposants désirant vendre des denrées alimentaires ne seront pas acceptés.
- Chaque participant devra laisser son emplacement dans l'état de propreté trouvé le matin.
- Tous les exposants ayant réservé devront être sur place pour 8h00 impérativement.
- Tout emplacement non occupé à cette heure-ci pourra être réattribué.
- La restauration rapide et la buvette seront prévues par les organisateurs.
- Les exposants s'engagent à ne pas quitter leurs emplacements avant 18 heures.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant ne respectant pas le règlement.
- En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol ou de dégradations.
- Aucun remboursement ne sera effectué.

N° de téléphone pour les inscriptions : 06 85 21 83 99